DISPOSITIF D'APPLICATION D'UN PRODUIT FLUIDE OU GELIFIE POUR LE RASAGE

La présente invention a pour objet un dispositif 5 d'application d'un produit approprié pour le rasage, notamment d'un produit se présentant sous la forme de gel, de mousse ou de crème, et a plus particulièrement pour objet un dispositif d'application comprenant une tête d'application à poils courts.

Traditionnellement, afin de faciliter le rasage, on utilisait un blaireau pour mouiller et ramollir les poils avec un mélange de savon et d'eau, que l'on faisait mousser par agitation mécanique du blaireau. Le mélange eau/savon agit sur le constituant principal du poil, la kératine, qui passe de la forme α (hélicoïdale) à la forme eta (sinusoïdale), par rupture des liaisons hydrogène. Ce changement de structure rend le poil plus facile à couper, et donc le rasage plus efficace.

10

15

25

La capacité à former de la mousse est désignée 20 dans la présente demande par le vocable " effet moussant ".

Au cours du temps, on a développé de nouveaux produits d'aide au rasage, permettant de s'affranchir des mélanges savon/eau à faire mousser avec un blaireau. Ces produits comprennent des crèmes, des mousses et des gels le rasage, parfois sous forme d'aérosols, s'appliquent manuellement sur la peau et qui moussent par simple frottement de la main sur la peau, voire par simple contact avec l'air. Il existe également des gels non 30 moussants, qui forment sur la peau une pellicule ayant la même fonction que la mousse, c'est-à-dire une

2

fragilisation de la structure des poils en vue de la coupe.

On a également développé des dispositifs à réservoir permettant l'application du produit d'aide au rasage sans contact direct du produit avec la main de l'utilisateur. Ces dispositifs sont destinés à être frottés par l'utilisateur sur la peau en vue de l'obtention d'une mousse de rasage à partir du produit approprié contenu dans le réservoir.

Le document FR 2 087 992 décrit ainsi très succinctement un blaireau à poils longs dont le manche sert de réservoir pour la crème à raser.

10

15

20

25

30

D'autres documents antérieurs décrivent des dispositifs avec réservoir, mais ils s'attachent principalement au problème de l'alimentation de la tête d'application en produit contenu dans le réservoir. On peut se reporter par exemple aux documents EP 0 142 651, FR 2 571 230, FR 2 582 921, DE 90 15 155, WO 97/08970.

Ces documents font référence à un blaireau, ou à des poils ou des soies. Ils se bornent pour la plupart à un simple énoncé de la présence des poils ou de la présence d'une extrémité en forme de blaireau, et les figures montrent toutes des dispositifs dont les poils sont longs, voire très longs, par rapport au reste du dispositif, reproduisant ainsi au niveau de la tête d'application du dispositif l'apparence et la constitution d'un blaireau classique. Ceci est cohérent avec le but recherché, à savoir un effet moussant efficace. En effet, blaireaux classiques sont connus pour permettre l'obtention d'un tel effet moussant. Il semblait donc que la zone d'application de ces dispositifs n'ait pas été modifiée par rapport aux

3

blaireaux classiques, et qu'on ait donc conservé des poils longs organisés en touffe afin de conserver l'effet moussant du blaireau. Le terme "soie "lui-même, utilisé dans certains documents, renvoie également au concept du blaireau classique, puisque les soies désignent les poils longs et rudes des porcins (sangliers par exemple) utilisés pour la fabrication traditionnelle des blaireaux.

Le document antérieur FR 2 588 460, qui décrit un blaireau perfectionné comprenant un réservoir, cependant des précisions en ce qui concerne caractéristiques des poils, ou plus exactement en ce qui concerne l'une de ces caractéristiques, à savoir longueur. En effet, il est précisé que la longueur des poils a une incidence directe sur la formation de la mousse, et qu'il faut utiliser des poils longs. Les poils longs sont définis comme étant supérieurs à 2,5 cm, étant ajouté que des poils plus longs que 2 cm peuvent avoir un effet moussant supérieur de 30 % par rapport à celui des poils de 2 cm.

10

15

20

25

30

L'enseignement général de ces divers documents est donc qu'il est possible de combiner un réservoir de produit de rasage à un blaireau classique, mais qu'il est impératif d'utiliser les poils rencontrés dans les blaireaux classiques, c'est-à-dire des poils longs, pour obtenir l'effet moussant recherché. Il est même recommandé d'augmenter la longueur des poils afin d'augmenter l'efficacité du rasage.

Cependant, la Société Demanderesse a constaté que de tels dispositifs à poils longs étaient loin d'être satisfaisants.

Tout d'abord, leur aspect esthétique est déplorable lorsqu'ils sont mouillés, en raison du manque de tenue et de rigidité des poils mouillés, ce manque de

4

tenue pouvant parfois persister même après séchage. La longueur des poils ainsi que leur manque de rigidité et de tenue à l'état humide peuvent également entraîner des difficultés pour replacer un couvercle ou un capuchon sur le dispositif après usage.

Mais également et surtout, la Société Demanderesse a découvert que contrairement à l'enseignement de l'art antérieur, l'utilisation de poils courts sur ces dispositifs permettait d'obtenir un remarquable effet moussant tout en procurant de très nets avantages pour l'utilisateur.

10

15

25

30

L'invention a donc pour objet un dispositif d'application d'un produit fluide ou gélifié pour le rasage, comprenant :

- un corps comprenant un réservoir dudit produit,
 - une tête d'application comprenant des poils fixés sur un support comprenant au moins un orifice, ladite tête étant adaptable audit corps,
- un moyen d'acheminement du produit depuis le réservoir jusqu'à la tête d'application,

ce dispositif étant caractérisé par le fait que la longueur des poils est inférieure à 20 mm, de préférence inférieure à 15 mm, et plus préférentiellement encore inférieure ou égale à 10 mm. De préférence, la longueur est supérieure ou égale à 5 mm.

Les poils utilisés dans le dispositif selon l'invention peuvent être en matériau synthétique, par exemple polyester, polyamide, résine acrylique, ou en matériau naturel, par exemple poil de sanglier ou de cochon, laine de mouton, laine de chameau, mohair, le matériau étant pur ou en mélange. Dans un mode de

5

réalisation préféré, en vue notamment d'obtenir un contact agréable avec la peau, les poils sont des poils naturels, de préférence en mohair.

Le diamètre des poils peut être variable. On peut par exemple utiliser des poils de diamètre compris entre environ 15 et environ 60 μ m, de préférence entre environ 20 et environ 40 μ m, de préférence encore entre environ 35 et environ 40 μ m. Lorsque les poils utilisés sont en mohair, leur diamètre peut être compris entre environ 15 et environ 40 μ m, de préférence entre environ 30 et environ 40 μ m, de préférence encore entre environ 35 et environ 40 μ m, de préférence encore entre environ 35 et environ 40 μ m.

10

15

20

25

30

Dans un mode de réalisation préféré, le support sur lequel sont fixés les poils est une surface de faible épaisseur appelée dossier. Le terme "moquette" désigne dans la présente demande l'ensemble poils/dossier.

L'épaisseur du dossier est de préférence inférieure à 1 mm, par exemple de l'ordre de 0,5 mm. Le dossier est fabriqué en un matériau adapté pour qu'il soit à la fois rigide et déformable de manière élastique. Il peut, par exemple, être fabriqué en polyester ou en polyester renforcé avec de l'élastomère.

Il peut dans un mode de réalisation être constitué d'un réseau de fils de polyester résultant de l'association de fils de trame et de fils de chaîne. La densité du dossier, et donc ses propriétés de rigidité et de déformation, dépendent alors du nombre de fils de chaîne et du nombre de fils de trame par centimètre, ces paramètres pouvant aisément être déterminés par l'homme de l'art.

Le nombre de fils de trame peut être compris entre environ 25 et environ 50/cm, de préférence entre environ 30 et environ 40/cm, de préférence encore environ 35 à

6

38/cm. Le nombre de fils de chaîne peut être compris entre environ 15 et environ 40/cm, de préférence entre environ 20 et environ 30/cm, de préférence encore environ 22 à 24/cm.

5

10

15

20

25

30

Lorsque le support est un dossier, présent sur ledit support et permettant le passage du produit vers les poils est de préférence une fente. Dans certains modes de réalisation, il peut y avoir plusieurs fentes, disposées de différentes façons les unes rapport aux autres, par exemple formant une croix parallèles entre elles. Le nombre, la taille la position des fentes dépendent de la taille et section (section circulaire ou en ellipse par exemple) du dossier, qui elles-mêmes dépendent de la taille et de la section du corps utilisé. Ces paramètres peuvent être déterminés aisément par l'homme de métier. Pour un dossier de 4 cm de diamètre par exemple, trois fentes parallèles permettent d'obtenir un résultat efficace. Le sens de découpe de la (les) fente(s) est totalement indépendant de la position des poils sur le dossier, ainsi que dans la position des fils de polyester dans le cas d'un réseau.

Un tel dossier présente en raison de sa structure des propriétés particulières de rigidité et de déformation élastique. En effet, le dossier ne se déforme que sous la pression du produit (pression mécanique, gaz propulseur, ...), entraînant l'ouverture de la(les) fente(s), retrouve(nt) sa(leur) position initiale lorsque pression s'arrête. Cela permet d'assurer une étanchéité suffisante du dispositif. Cette étanchéité particulièrement utile dans l'application envisagée produits de rasage, puisqu'une telle application implique généralement un contact du dispositif avec l'eau, et même parfois un lavage à l'eau courante. Le dossier utilisé

7

conformément à l'invention permet d'éviter l'entrée d'eau dans le corps et le réservoir, et donc la contamination du produit contenu dans le réservoir.

Les poils sont fixés par tout moyen approprié, par exemple par tissage, collage, flocage, ou ultrasons, sur au moins une partie de la surface du dossier, de préférence toute la surface, de façon telle qu'ils soient sensiblement parallèles les uns par rapport aux autres. On forme ainsi une structure rappelant la structure d'une moquette.

10

15

20

25

La densité appropriée des poils sur le support, notamment le dossier, dépend notamment des poils utilisés et en particulier de leur nature et de leur diamètre. Il a été trouvé que cette densité devait être comprise entre environ 30 et environ 500 poils/cm², de préférence entre environ 50 et environ 200 poils/cm², plus préférentiellement encore entre environ 90 et environ 110 poils/cm².

Dans un mode de réalisation préféré, les poils, de préférence fixés sur un dossier pour former une moquette, sont fixés sur un socle adaptable au corps du dispositif d'application. La forme du socle est choisie faciliter l'adaptation de la moquette sur le corps. Plus précisément, ce socle présente une surface centrale accueillant les poils ou le dossier, et une portion permettant l'adaptation sur le corps par vissage encliquetage par exemple. La section transversale et la taille du socle dépendent de celles du corps du dispositif d'application sur lequel il est adapté.

Les poils ou le dossier sont fixés sur au moins une partie de la surface centrale du socle, de préférence toute la surface centrale, par tout moyen approprié, par exemple par collage ou thermosoudure, les poils dépassant

8

du socle en hauteur d'au mois quelques millimètres. La longueur des poils définie dans la présente demande, inférieure à 20 mm et de préférence supérieure ou égale à 5 mm, correspond dans un tel mode de réalisation à la longueur de poils dépassant le socle.

Le socle doit bien sûr comprendre au moins un orifice adapté pour le passage du produit depuis le réservoir vers la(les) fente(s) du dossier. Dans un mode de réalisation, il est percé en son centre d'un unique orifice de grande taille. Il peut également être percé d'un ou plusieurs orifices formant une croix.

10

15

20

25

30

La forme et le matériau constitutif du socle sont choisis à la fois pour faciliter l'adaptation de la tête sur le corps et pour rendre plus agréable le contact entre le dispositif d'application et la peau de l'utilisateur. La section transversale et la taille du socle dépendent de celles du corps du dispositif d'application sur lequel il est adapté. Son épaisseur est de préférence de quelques millimètres. Le socle peut être en tout matériau rigide dont le contact avec la peau est agréable, par exemple en plastique ou polyéthylène ou polyéthylène fritté. Dans un mode de réalisation préféré, le bord externe du socle est arrondi afin de rendre encore plus agréable le contact avec la peau.

Un tel socle permet donc d'améliorer l'apparence générale du dispositif, d'améliorer le contact avec la peau, de protéger les poils se trouvant au niveau du bord externe du dossier notamment lors de la pose d'un couvercle ou bouchon, et de faciliter l'adaptation de la tête sur le corps pour former le dispositif d'application.

La tête d'application telle que décrite ci-dessus est donc adaptable à un corps en vue de la formation d'un dispositif d'application d'un produit fluide ou gélifié

9

pour le rasage. Les différents éléments constituant le dispositif (réservoir, corps, dossier, support...) sont chacun pourvus d'au moins un orifice permettant le passage du produit depuis le réservoir jusqu'à la tête d'application. Cette tête pourra elle-même être recouverte d'un couvercle ou bouchon.

01

15

20

25

30

Par " produit fluide ou gélifié ", on entend, au sens de la présente demande, tout produit approprié pour le rasage, par exemple un gel aérosol moussant, un gel non aérosol moussant, gel un non moussant, une crème moussante. Les produits moussants forment une mousse une fois qu'ils sont appliqués, en raison du gaz dissous (aérosol), ou de la présence de tensioactifs aérosol), et/ou de l'action mécanique de l'utilisateur (directement ou via un dispositif d'application). existe en particulier des gels non aérosols dits « postfoaming » c'est-à-dire des gels qui sortent de leur réservoir sous forme de gel et qui, grâce à leur teneur en isopentane, moussent sous l'action mécanique l'utilisateur et en raison de la température de la peau. produits non moussants sont étalés mécaniquement (manuellement par l'utilisateur ou via un dispositif d'application) et forment une pellicule dont l'action sur les poils est similaire à l'action de la mousse, c'est-àdire la modification de la structure des poils qui facilite leur coupe. L'effet moussant dont il est question dans la présente invention comprend également la capacité de formation d'une pellicule à partir d'un produit de rasage non moussant, ladite pellicule ayant fonction que la mousse.

Les dispositifs d'application de produit de rasage, et donc les corps de ces dispositifs, peuvent être variables en fonction du type de produit à appliquer. Il

10

peut s'agir de tout type de dispositif connu, ainsi par exemple une bombe aérosol, un tube ou un stick, de taille appropriée pour l'usage souhaité (dispositif pour le voyage ou pour un usage familial par exemple).

L'adaptation de la tête sur le corps peut se faire par tout moyen connu, par exemple vissage ou encliquetage, par l'intermédiaire du support ou du dossier ou du socle. Plusieurs têtes différentes peuvent être adaptées successivement sur le même corps.

5

10

15

20

25

30

Dans certains modes de réalisation, le corps est confondu avec le réservoir de produit de rasage, et les parois du corps sont également celles du réservoir. Cela peut être le cas d'un stick par exemple, ou d'une bombe aérosol c'est-à-dire d'une bombe comprenant un produit rasage mélangé à un gaz propulseur. d'autres modes de réalisation, le réservoir est entouré par le corps. Cela est le cas notamment pour une bombe non aérosol, c'est-à-dire une bombe comprenant un réservoir ou une poche contenant le produit entouré d'un gaz pousseur se trouvant dans l'espace entre le corps et le réservoir, le gaz pousseur n'étant donc pas en contact avec produit.

Dans certains modes de réalisation, réservoir sont fabriqués sous forme de pièce unique, donc en monobloc (moulage par injection par exemple). Cela peut être le cas notamment pour des sticks. Dans d'autres modes de réalisation, la tête peut être adaptée directement sur le corps. Enfin, dans d'autres modes de réalisation, elle peut être adaptée sur un dispositif d'application complet connu, comme par exemple être placée sur une bombe aérosol ou non aérosol pourvue d'une tête d'application (comprenant généralement une valve) ou sur un monobloc. Le dispositif d'application obtenu comprend

11

alors deux têtes : la tête existante et la tête comprenant des poils selon l'invention.

La tête d'application peut être disposée dans l'axe longitudinal du corps (voir figure 1), ou être inclinée par rapport à cet axe (voir figure 2).

5

10

15

20

25

30

Le moyen d'acheminement du produit depuis le réservoir jusqu'à la tête peut consister en tout moyen quelconque connu utilisé pour la distribution de produits cosmétiques ou de rasage. Il peut s'agir par exemple d'une vis sans fin actionnant un piston, d'un poussoir ou piston coulissant par pression, d'un gaz propulseur mélangé au produit (gel aérosol) ou d'un gaz pousseur séparé du produit (gel non aérosol), d'une pression manuelle (cas d'un corps et d'un réservoir déformables, tel qu'un tube souple). On peut également prévoir le cas d'un moyen d'acheminement couplé à un moyen doseur, afin d'appliquer une quantité contrôlable de produit.

Un mode de réalisation particulièrement préféré du dispositif selon l'invention correspond à une tête d'application comprenant une moquette fixée sur une bombe non aérosol comprenant un gel post-foaming dans une poche souple et déformable entourée d'un gaz pousseur qui est de préférence l'air comprimé. L'air comprimé est préféré aux autres gaz propulseurs tels que le butane ou le propane, pour des raisons écologiques.

De préférence encore, la tête d'application (4) est fixée sur la valve (10) de la bombe non aérosol qui peut présenter une structure en forme de bague c'est-àdire ouverte en son centre. L'utilisateur glisse un seul doigt dans la bague et fait pression sur la valve (10), ce qui provoque la sortie du gel. Ainsi, la sortie du produit est obtenue par pression d'un seul doigt. D'autres formes

12

de valve permettent la sortie du produit par pression d'un ou deux doigts.

Dans le cas d'une bombe, qu'elle soit aérosol ou non aérosol, une pression de l'utilisateur sur la valve de la bombe, de quelque façon que ce soit, provoque la sortie du produit au travers de la tête d'application et donc permet l'application sur la peau. Suivant le dispositif, la pression peut être faite dans l'axe longitudinal du produit ou inclinée par rapport à cet axe, au centre ou sur un côté par rapport à cet axe.

Le dispositif selon l'invention permet donc d'obtenir un remarquable effet moussant en évitant tout contact entre l'utilisateur (en dehors de la zone de rasage bien entendu) et le produit.

L'invention sera expliquée plus en détail en liaison avec les figures dans lesquelles :

10

- la figure 1 représente schématiquement, en coupe longitudinale, un mode de réalisation d'un dispositif selon la présente invention,
- 20 la figure 2 représente un autre mode de réalisation de la présente invention,
 - les figures 3a, 3b et 3c représentent en coupe transversale plusieurs dossiers utilisables dans les dispositifs selon l'invention,
 - la figure 4 représente schématiquement, en coupe longitudinale, un mode de réalisation de la tête d'application d'un dispositif selon la présente invention, comprenant un socle à bord externe arrondi.
- la figure 5a représente schématiquement, en coupe, un dispositif d'application selon la présente invention, comprenant une bombe non aérosol munie d'une valve et une tête

13

d'application, les figures 5b à 5e représentent schématiquement d'autres formes de valves.

La figure 1 représente schématiquement, en coupe longitudinale, un mode de réalisation d'un dispositif d'application (1) selon la présente invention comprenant un corps (2) comprenant un réservoir (3) du produit adapté au rasage, une tête d'application (4) comprenant des poils courts (5) fixés sur un support (7), ladite tête étant adaptable audit corps, et un moyen d'acheminement (6) du produit depuis le réservoir jusqu'à la tête d'application. Le moyen d'acheminement (6) est ici en l'occurrence un piston (6c) commandé par une vis sans fin (6a) mise en rotation par l'intermédiaire du fond (6b) du corps. Le support (7) est un dossier, et est fixé sur un socle (9) pourvu d'un orifice permettant le passage du produit vers l'extérieur.

La figure 2 représente schématiquement une bombe aérosol (2) sur laquelle est adaptée une tête d'application (4) comprenant des poils courts (5) fixé sur un dossier (7), lui-même fixé sur un socle (9).

15

20

25

Les Figures 3a, 3b et 3c représentent différents dossiers (7) percés de fentes (8).

La figure 4 représente schématiquement, en coupe longitudinale, un mode de réalisation de la tête d'application (4) d'un dispositif selon la présente invention, comprenant un socle (9) à bord externe arrondi, sur lequel est fixé le dossier (7) portant les poils courts (5).

La figure 5a représente une bombe non aérosol (2)

30 comprenant un gel post-foaming, et une tête d'application
(4), formant un dispositif d'application (1) selon la
présente invention. La bombe (2) comprend une poche
interne (3) souple et déformable contenant le gel et

entourée de gaz pousseur, de préférence de l'air comprimé. la tête d'application (4), qui est ici circulaire, est fixée sur la valve (10) de la bombe non aérosol qui est en forme de bague c'est-à-dire ouverte en son centre. L'utilisateur peut glisser un doigt dans la bague et faire pression sur la valve (10) avec un seul doigt (ce qui est représenté par une flèche), ce qui provoque la sortie du gel qui traverse la tête d'application pour être appliqué par l'utilisateur et mousser.

Les figures 5b à 5e représentent différentes têtes d'application fixées sur différentes valves (10), les flèches représentant la pression de l'utilisateur avec un ou deux doigts.

Les essais décrits ci-après montrent que le dispositif selon l'invention permet d'obtenir un effet moussant efficace, une utilisation facile et agréable pour le consommateur, grâce notamment au fait que les poils conservent leur structure, même après plusieurs mouillages et séchages successifs. De plus, le nettoyage à l'eau courante est également facilité par rapport aux dispositifs de l'art antérieur, à poils longs.

ESSAI

10

15

20

Plusieurs dispositifs d'application tels que 25 décrits en figure 1 ont été testés par un panel de 10 personnes.

Le gel de rasage utilisé présente la composition suivante :

	Acide myristique8 %
30	Acide laurique4 %
	Eau déionisée à 100
	Sodium N-lauryl sarcosinate %
	Glycérine 2 %

 (\pm) = moyen.

	PEG-150 Pentaerythritol tétrastéarate2 %
	Gel Aloe Vera %
	PEG-7 Glycéryl cocoate 8
	Hydroxyéthyl cellulose %
5	Potassium hydroxyde 50%QSP
	Parfum, colorant, conservateurQSP.
	Le support est un dossier constitué d'un réseau de
	fils de polyester, comprenant 24 fils de chaîne par
	centimètre et 37 fils de trame par centimètre. La densité
10	des poils sur le dossier est d'environ 104 poils/cm².
	On teste plusieurs types de dispositifs, en
	faisant varier la nature et la longueur des poils.
	Les caractéristiques suivantes sont évaluées pour
	chaque dispositif testé :
15	 efficacité de l'effet moussant,
	- facilité de nettoyage à l'eau après usage,
	- apparence après usage,
	- contact agréable avec la peau.
	Dans une première étape, on teste des poils de
20	natures différentes et de longueur variant entre 3 et 30
	mm. Les résultats sont donnés dans le Tableau I ci-
	dessous. Chaque résultat représente la "moyenne" des
	réponses des 10 personnes. Il s'agit de résultats
	qualitatifs :
25	(+) = bon
	(-) = mauvais

TABLEAU I

POILS TESTES	2	CARACTE	RISTIQUE	<u>.s</u>
	Effet Moussant	Nettoyage	Apparence après usage	Contact
Mohair 3mm	-	÷	+	+
15 mm	+	+ ,	+	+
30 mm	+	-	-	+
Acrylique 3	-	+	.+	-
15	+		+	±
30	+	-	±	±
Laine 3	-	+	+	+
15	+	+	±	+
30	+	-	-	+
Sanglier 3	-	+	+	-
15	+	+	+	±
30	+	-	-	±

Ces essais ont permis de constater que de trop courtes longueurs de poils (3 mm) ne permettent pas d'obtenir l'effet moussant indispensable, alors que les longueurs de 30 mm ne permettent pas d'obtenir la facilité de nettoyage, l'apparence après usage et le contact agréable souhaités.

17

On peut également constater que parmi les types de poils testés, le mohair est particulièrement avantageux.

On procède ensuite à une seconde série d'essais dans laquelle on teste une série de longueurs comprises entre environ 5 et 20 mm, avec des poils en mohair ou en acrylique. Les résultats sont donnés dans le Tableau II.

TABLEAU II

POILS TESTES	CARACTERISTIQUES			
	Effet moussant	Nettoyage	Apparence après usage	Contact
Mohair 5mm	±	+	+	+
7 mm	+	+	+	+
10 mm	+	+	+	+
15 mm	÷	+	+	+
20 mm	+	±	-	+
25 mm	+	-	-	+
Acrylique 5	±	+	÷	±
7	+	+	+	±
10	+	+	+	±
15	+	+	±	±
20	+	±	-	±
25	+	-	-	±

18

On peut constater que le mohair est préféré d'une manière générale en raison d'un contact particulièrement agréable.

Au-delà d'une longueur de 20 mm, les poils ne permettent plus d'obtenir les qualités d'apparence et de facilité de nettoyage recherchées. On peut constater que les longueurs les plus efficaces sont celles au moins égales à 5 mm et inférieures à 20 mm, de préférence inférieures à 15 mm, de préférence encore inférieures ou égales à 10 mm.

10

15

Ces essais ont permis de sélectionner la longueur de poils préférée de façon à obtenir le meilleur compromis entre l'efficacité de l'effet moussant obtenu, la conservation d'une bonne tenue des poils au cours des cycles mouillage/séchage liée à la rigidité des poils, et la souplesse des poils afin d'obtenir un contact agréable avec la peau de l'utilisateur.

19

REVENDICATIONS

1. Dispositif d'application (1) d'un produit fluide ou gélifié pour le rasage, comprenant

5

10

- un corps (2) comprenant un réservoir (3) dudit produit,
 - une tête d'application (4) comportant des poils (5) fixés sur un support (7) comprenant au moins un orifice, ladite tête étant adaptable audit corps,
- un moyen d'acheminement (6) du produit depuis le réservoir jusqu'à la tête d'application, caractérisé par le fait que la longueur des poils est inférieure à 20 mm, de préférence inférieure à 15 mm, et plus préférentiellement encore inférieure ou égale à 10 mm.
- 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la longueur des poils (5) est supérieure ou égale à 5 mm.
- 3. Dispositif selon l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que le support (7) est un dossier.
- Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que le dossier est rigide et déformable de manière élastique, et l'orifice est une fente.
- 5. Dispositif selon l'une ou l'autre des revendications 3 et 4, caractérisé par le fait que le dossier est constitué par un réseau de fils de polyester organisés en trame et en chaîne.
 - 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, caractérisé par le fait que les

20

poils (5) sont fixés sur le dossier par tissage, collage, flocage, ultrasons, ou analogue.

- 7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, caractérisé par le fait que le dossier est en polyester ou en polyester renforcé avec de l'élastomère ou matériau analogue.
- 8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications l à 7, caractérisé par le fait que les poils sont en matériau synthétique, par exemple polyester, polyamide ou résine acrylique, ou en matériau naturel par exemple la laine de mouton, la laine de chameau, le mohair, le poil de sanglier ou de cochon, le matériau étant pur ou en mélange.
- 9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé par le fait que les poils sont en mohair.

15

- 10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce les poils ou le support ou le dossier sont fixés sur au moins une partie de la surface centrale d'un socle adaptable au corps du dispositif et comprenant au moins un orifice, le socle présentant de préférence un bord externe arrondi.
 - 11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé par le fait que les poils présentent un diamètre compris entre environ 15 et environ 60 μ m, de préférence entre environ 20 et environ 40 μ m, de préférence encore entre environ 35 et environ 40 μ m.
- 12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications l à 11, caractérisé par le fait que les 30 poils sont présents sur le support avec une densité comprise entre environ 30 et environ 500 poils/cm², de préférence entre environ 30 et environ 200 poils/cm², de

21

préférence encore entre environ 90 et environ 110 poils/ cm^2 .

13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé par le fait que le produit est un gel aérosol moussant, un gel non aérosol moussant, un gel non moussant, ou une crème moussante.

5

10

- 14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé par le fait que la tête (4) et le réservoir (3) sont fabriqués sous forme d'une pièce unique.
- 15. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que la tête d'application (4) est fixée sur une bombe aérosol ou non aérosol.
- 16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé par le fait que le corps (2) est confondu avec le réservoir (3).
 - 17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, 15 à 16, caractérisé en ce que la tête d'application (4) est fixée sur une bombe non aérosol. comprenant une poche souple et déformable (3) contenant un gel non aérosol et entourée d'un gaz propulseur qui est de préférence l'air comprimé.
- 18. Dispositif selon la revendication 17, caractérisé en ce que la tête d'application est fixée sur la bombe non aérosol au niveau de la valve (10) en forme de bague.

LHIZ BYCE BYVNK (nemo)

THIS PAGE BLANK (USPTO)

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

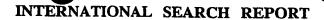


Inte onal Application No PCT/FR 00/00438

		P	CT/FR 00/00438
A. CLASS	SIFICATION OF SUBJECT MATTER A46B11/00		
According	to International Patent Classification (IPC) or to both national class	ification and IPC	
B. FIELDS	SEARCHED		
IPC 7	documentation searched (classification system followed by classific A46B A45D	ation symbols)	
Documenta	ation searched other than minimum documentation to the extent tha	it such documents are included	in the fields searched
Electronic	data base consulted during the international search (name of data	base and, where practical, see	arch terms used)
C DOCUM	ENTE CONCIDENT TO OF THE CONCIDENT		
Category °	ENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT Citation of document, with indication, where appropriate, of the release of the		
	where appropriate, of the r	elevant passages	Relevant to claim No
Α	US 4 963 047 A (TROTTA)		1
	16 October 1990 (1990-10-16) column 1, line 42 - line 55		
	column 2, line 64 -column 4. lir	ne 13;	
	figures 1-6	•	
Α	FR 2 588 460 A (CHEN)		1
	17 April 1987 (1987-04-17)		*
	cited in the application page 3, line 8 -page 5, line 33		
	page 6, line 25 -page 8, line 29 1-3	; figures	
Α	US 5 088 950 A (LAFATA)		
	18 February 1992 (1992-02-18)		
	column 6, line 14 -column 7, lin figures 2,3	e 2;	
		-/	
X Furth	er documents are listed in the continuation of box C.	V Potent femile	
	egories of cited documents:	X Patent family memb	pers are listed in annex.
"A" docume	nt defining the general state of the art which is not	or priority date and nor i	after the international filing date in conflict with the application but
"E" earlier de	ered to be of particular relevance ocument but published on or after the international	invention	principle or theory underlying the
"L" documer	ate It Which may throw doubts on priority, claim(c) or	carinot be considered no	levance; the claimed invention ovel or cannot be considered to o when the document is taken alone
citation	s cited to establish the publication date of another or other special reason (as specified) nt referring to an oral disclosure, use, exhibition or	"Y" document of particular re cannot be considered to	levance; the claimed invention
other m	leans	ments, such combination	with one or more other such docu- n being obvious to a person skilled
iater tris	nt published prior to the international filling date but an the priority date claimed	in the art. "&" document member of the	
Date of the a	ctual completion of the international search	Date of mailing of the int	
	May 2000	24/05/2000	
Name and ma	alling address of the ISA European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2	Authorized officer	······································
	NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31~70) 340–2040. Tx. 31 651 epo nl.		
	Fax: (+31-70) 340-3016	Rivero, C	

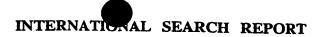
1

Form PCT/ISA/210 (second sheet) (July 1992)



Inter onal Application No PCT/FR 00/00438

C.(Continu	ation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT	PCT/FR 00/00438
Category 3	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	
	Specification of the relevant passages	Relevant to claim No.
А	BE 536 749 A (GALBAZA) page 1, line 1 -page 2, line 25; figures 1-4	1
A	US 4 848 946 A (GONCALVES) 18 July 1989 (1989-07-18) page 1, line 1 - line 23 column 2, line 46 -column 4, line 57; figures 1-5	1,15,17, 18
A	US 1 937 006 A (ARONSON) 28 November 1933 (1933-11-28) page 1, left-hand column, line 26 -page 2, left-hand column, line 8; figures 1-4	1,10, 15-18
A	US 3 408 151 A (CLEGHORN) 29 October 1968 (1968-10-29) column 2, line 3 -column 3, line 16; figures 1-6	1,10, 15-18
PCT//SAM10	(continuation of second sheet) (July 1992)	





information on patent family members

Intel onal Application No PCT/FR 00/00438

				
Patent document cited in search repor	t	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
US 4963047	A	16-10-1990	AU 7223691 A BR 9106281 A CA 2076978 A,C CN 1056995 A DE 69116686 D DE 69116686 T EP 0523058 A WO 9115138 A	30-10-1991 01-12-1992 06-10-1991 18-12-1991 07-03-1996 02-10-1996 20-01-1993 17-10-1991
FR 2588460	Α	17-04-1987	NONE	
US 5088950	Α	18-02-1992	NONE	
BE 536749	A		NONE	
US 4848946	A	18-07-1989	FR 2610301 A DE 3862942 D EP 0278828 A JP 63294379 A	05-08-1988 04-07-1991 17-08-1988 01-12-1988
US 1937006	Α	28-11-1933	NONE	
US 3408151	Α	29-10-1968	NONE	

THIS PAGE BLANK (USPTO)

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE



Dei Je Internationale No PCT/FR 00/00438

A CLASS	ENTRY DE LOCATE DE LA CONTRACTOR DE LA C		PCI/FR U	0/00438
CIB 7	EMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE A46B11/00			
Selon la cla	assification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classif	fication nationale et la C	CIB	
B. DOMAI	NES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE			
Documenta CIB 7	ation minimale consultée (système de classification suivi des symboles A46B A45D	de classement)		
Documenta	ation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure o	où ces documents relève	ent des domaines s	sur lesquels a porté la recherche
Base de do	ennées électronique consultée au cours de la recherche internationale	(nom de la base de dor	nnées, et si réalisal	ole, termes de recherche utilisés)
	ENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication	des passages pertiner	nts	no. des revendications visées
A	US 4 963 047 A (TROTTA) 16 octobre 1990 (1990-10-16)			1
	colonne 1, ligne 42 - ligne 55 colonne 2, ligne 64 -colonne 4, l figures 1-6	igne 13;		
Α	FR 2 588 460 A (CHEN) 17 avril 1987 (1987-04-17) cité dans la demande			1
	page 3, ligne 8 -page 5, ligne 33 page 6, ligne 25 -page 8, ligne 29 figures 1-3	9;		
A	US 5 088 950 A (LAFATA) 18 février 1992 (1992-02-18) colonne 6, ligne 14 -colonne 7, 1	igne 2;		1
	figures 2,3			
	 	/		
X Voir I	la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	X Les documents	s de familles de bre	evets sont indiqués en annexe
° Catégories	spéciales de documents cités:	r° document uttérieur n	uthlid annàs la date	de dépôt international ou la
conside	nt definissant l'état général de la technique, non éré comme particulièrement pertinent	date de buotite et t	ι appaπenenant pa L. mais cité pour co	s à l'état de la Morandre le orincine
ou apre	nt antérieur, mais publié à la date de dépôt international ">	C document particulièr	ement pertinent: l'i	nven tion revendiquée ne peut omme impliquant une activité
prionie	nt pouvant jeter un doute sur une revendication de ou cité pour déterminer la date de publication d'une itation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)	inventive par rappo document particulièr	π au document cor	nsidéré isolément
"O" docume	nnt se référant à une divulgation orale, à un usage, à position ou tous autres moyens	lorsque le documer	lerée comme implic nt est associé à un	quant une activité inventive ou plusieurs autres
"P" documer	nt publié avant la date de dépôt international, mais	documents de mên pour une personne document qui fait pa	ne nature, cette cor du métier	mbinalson étant évidente
Date à laque	ille la recherche internationale a été effectivement achevée			le recherche internationale
	7 mai 2000	24/05/20	000	
Nom et adres	sse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentiaan 2 NL – 2280 HV Rijswijk	Fonctionnaire autori	isé	
	Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31-70) 340-3016	Rivero.	C	:

Formulaire PCT/ISA/210 (deuxlème feuille) (juillet 1992)

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Der Je Internationale No PCT/FR 00/00438

C (suite) D	OCHMENTS CONSIDER	PCT/FR 00/00438		
Catégorie	OCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS Identification des documents cités, avec,le cas échéant, l'indicationdes passages pert	inents	no. des revendications visées	
			No. 200 To Volvidio Library	
A	BE 536 749 A (GALBAZA) page 1, ligne 1 -page 2, ligne 25; figures 1-4		1	
A	US 4 848 946 A (GONCALVES) 18 juillet 1989 (1989-07-18) page 1, ligne 1 - ligne 23 colonne 2, ligne 46 -colonne 4, ligne 57; figures 1-5		1,15,17, 18	
A	US 1 937 006 A (ARONSON) 28 novembre 1933 (1933-11-28) page 1, colonne de gauche, ligne 26 -page 2, colonne de gauche, ligne 8; figures 1-4		1,10, 15-18	
4	US 3 408 151 A (CLEGHORN) 29 octobre 1968 (1968-10-29) colonne 2, ligne 3 -colonne 3, ligne 16; figures 1-6		1,10, 15-18	
				

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Det de Internationale No PCT/FR 00/00438

_					
	ument brevet cité oport de recherch		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US	4963047	Α	16-10-1990	AU 7223691 A BR 9106281 A CA 2076978 A,C CN 1056995 A DE 69116686 D DE 69116686 T EP 0523058 A WO 9115138 A	30-10-1991 01-12-1992 06-10-1991 18-12-1991 07-03-1996 02-10-1996 20-01-1993 17-10-1991
FR	2588460	Α	17-04-1987	AUCUN	
US	5088950	Α	18-02-1992	AUCUN	
BE	536749	Α		AUCUN	
US	4848946	Α	18-07-1989	FR 2610301 A DE 3862942 D EP 0278828 A JP 63294379 A	05-08-1988 04-07-1991 17-08-1988 01-12-1988
US	1937006	Α	28-11-1933	AUCUN	
US	3408151	Α	29-10-1968	AUCUN	

Formulaire PCT/ISA/210 (annexe familles de brevets) (juillet 1992)

THIS PAGE BLANK (USPTO)